

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Dix Sept mai deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le Lundi vingt-neuf deux mille dix-huit à vingt heures trente.

Le Maire,
Michel LOUBET

Ordre du jour :

- Tarif de la cantine et de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2018-2019
- Adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au GERAHL
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école

Séance du Conseil Municipal Du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-neuf mai à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM : Caroline BELLION, Gérard DOVIGO, Jean GAUTIER, Michel LOUBET, Elie MAZZON, Christian RAYNAUD, Bernard MAILLÉ, Sylvie DURAND, Nathalie MEDALLE

Etaient absents : Christophe CORMARY, excusé.

Secrétaire de séance : Caroline BELLION

D 2018-13 Tarif de la cantine et de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs pour la cantine scolaire et la garderie applicables à compter de la rentrée de Septembre 2018, il précise également que l'école de Montfa n'accueillant plus de CE1 pour la rentrée prochaine, une demande sera faite afin de repasser à un tarif unique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de fixer un forfait annuel de garderie à 100 euros avec possibilité de payer au trimestre soit 40 euros pour le 1er et 30 euros pour les deux suivants (50 euros annuel à compter du 3ème enfants d'une fratrie)
- de fixer les tarifs de cantine comme suit :
 - Elèves de maternelle : 3,60 euros
 - Elèves de primaire : 3,80 euros
 - Adultes : 6,00 euros

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 29 Mai 2018(suite).....

D 2018-14 Adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande par une famille résidant sur la commune souhaitant inscrire son enfant à suivre des cours au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, antenne de Réalmont.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

D 2018-15 Attribution d'une subvention exceptionnelle au GERAHL

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association « Le GERAHL »
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574/65.

D 2018-16 Participation aux frais de fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 5 de la convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal Montfa – Les Fournials a défini les frais de fonctionnement scolaire à 1000 euros par enfants.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune de Laboulbène a décidé par délibération du 14 juin 2017 de participer aux frais de scolarité des enfants de leur commune pour l'école de Roquecourbe uniquement.

Il informe ensuite le conseil municipal, que la famille d'un enfant actuellement scolarisé à l'école de Montfa, suivie par une Auxiliaire de Vie Scolaire et domicilié commune de Laboulbène, souhaite faire poursuivre sa scolarité à l'école de Montfa.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

.../... Séance du Conseil Municipal du 29 Mai 2018(suite).....

- De baisser les frais de scolarité de cet enfant à 600 euros.
- De demander à la mairie de Laboulbène l'autorisation d'inscription et de participation aux frais de scolarité pour cet enfant.

De laisser libre choix à la mairie de la commune de résidence quant à une refacturation à la famille.

Questions diverses :

Le contrat de travail de Madame Thomas Michèle évolue suite aux différents Contrat à Durée Déterminée, nous prenons contact avec le centre de gestion afin de connaître la marche à suivre.

Une mise en concurrence a été faite concernant les contrats d'assurances multirisque de la commune, après étude, nous avons décidé de changer de compagnie.

Suite à une réunion sur la Qualité de l'Air Intérieur, quelques ajustements sont à faire à l'école, notamment la réparation de la VMC, l'entretien du couloir commun avec le logement et le réaménagement des horaires de l'agent technique afin d'être conforme aux normes d'aération.